

Avant d'intervenir en séance publique au Sénat, Jean-Pierre Sueur a transmis ce mardi 23 février des lettres au sujet des conditions dans lesquelles Najlae Lhimer a été expulsée, à François Fillon, Premier ministre, à Éric Besson, ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, à Brice Hortefeux, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités locales, à Luc Chatel, ministre de l'Éducation Nationale, à Nadine Morano, secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité et à Bernard Fragneau, préfet de la région Centre, préfet du Loiret.

Dans ces courriers, Jean-Pierre Sueur écrit notamment :

« Les conditions dans lesquelles Mademoiselle Najlae Lhimer, élève au lycée professionnel Françoise-Dolto d'Olivet (Loiret), résidant à Château-Renard (Loiret), a été expulsée vers le Maroc posent plusieurs problèmes sur lesquels je souhaite intervenir auprès de vous.

En premier lieu, il apparaît que cette jeune fille est venue exposer aux autorités légitimes (police et gendarmerie) qu'elle était victime de violences. Cette jeune fille qui est entrée en France alors qu'elle était mineure ne dispose pas, certes, de titre de séjour. Mais le Gouvernement insiste à juste titre sur la nécessité de lutter contre les violences faites aux femmes et prend, toujours à juste titre, des dispositions pour assurer leur protection. Dans ces conditions, il aurait été, à mon sens, pleinement justifié que le temps soit pris pour assister Mademoiselle Lhimer et lui apporter la protection nécessaire. Et cela aurait été une réponse beaucoup plus appropriée par rapport à la situation de cette jeune fille que la mesure d'expulsion expéditive qui lui a été infligée.

En second lieu, s'agissant d'une lycéenne, il me paraît étonnant que celle-ci ait pu être expulsée sans que les responsables de l'Éducation Nationale et en l'espèce, le proviseur du lycée, n'aient été consultés. Il s'avère que cette jeune fille, qui prépare un CAP services-restauration est une élève studieuse qui donne toute satisfaction. Je note que le maire de la commune de résidence n'a pas non plus été consulté. Je note enfin que cette jeune fille œuvrait, de manière très positive, en sa qualité de bénévole, au sein de la médiathèque de cette commune.

Ces différentes considérations m'amènent à solliciter auprès de vous les interventions appropriées afin que les décisions prises à l'encontre de Mademoiselle Najlae Lhimer soient reconsidérées.

Il me paraîtrait juste, conforme à la protection que la France doit aux femmes victimes de violence et à la protection qu'elle doit aussi aux élèves qu'elle scolarise dans ses lycées que Mademoiselle Najlae Lhimer puisse bénéficier d'un visa pour achever ses études et pour lui permettre de préparer son CAP puis son baccalauréat professionnel ».

Jean-Pierre Sueur a repris les termes de ces courriers dans une intervention en séance publique au Sénat dans l'après-midi du 23 février.

[>> Le communiqué de presse du groupe socialiste du Sénat](#)

[>> La dépêche AFP](#)

[>> La dépêche REUTEURS](#)

.